CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR LES ACQUÉREURS D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE

Loi 2021-1539 du 30 novembre 2021

Ce certificat a pour but de sensibiliser le futur acquéreur aux besoins du chat, aux obligations concernant son identification ainsi qu'aux coûts et à la logistique à engager tout au long de sa vie.

L'adoption d'un chat ne doit en aucun cas être prise à la légère par l'acquéreur. Ce dernier doit être pleinement conscient de ce que cela implique afin d'assurer à l'animal des conditions de vie optimales et d'éviter l'abandon par manque de temps, d'argent ou de connaissance.



I. <u>LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES, COMPORTEMENTAUX ET MÉDICAUX</u>

Le chat a besoin de manger à satiété et sous la forme de petits repas. Il est important de **laisser les aliments à disposition** en adaptant l'apport calorique à l'activité et à l'appétit. Attention aux excès, l'obésité chez le chat diminue sa qualité et son espérance de vie. Un animal doit pouvoir disposer **en permanence** d'eau pour pouvoir se désaltérer. Celle-ci doit toujours être **fraîche et propre**. Certains chats peuvent préférer une eau en mouvement. Dans ce cas, une fontaine à eau est recommandée.

Le chat a besoin de se reposer dans un espace qu'il aura lui-même choisi. Il est important de lui fournir des **lieux isolés, cachés et/ou en hauteur** pour se mettre à l'abri de l'agitation environnante. Veillez à ne pas le déranger lorsqu'il se repose.

Son environnement doit pouvoir lui permettre **d'explorer et d'observer**. Assurez-lui un accès à toutes les pièces de vie possibles. Des zones d'observation comme des fenêtres, un balcon ou un extérieur ne lui seront que bénéfiques. Veillez à bien **sécuriser** ces différents espaces afin d'éviter les fugues, les chutes, etc. Faites attention aux fenêtres oscillo-battantes dans lesquelles le chat peut se coincer, aux appareils ménagers, aux plantes d'intérieur, aux produits ménagers...

Il doit pouvoir s'épanouir dans un **environnement stimulant** grâce à des enrichissements (jouets) et des apprentissages variés où il aura la possibilité d'exprimer son répertoire comportemental (faire ses griffes, chasser...).

Pouvoir éliminer dans un lieu approprié est un besoin essentiel du chat. À défaut, il risque de se soulager dans des endroits indésirables (lit, tapis, canapé). La litière doit être placée dans un **endroit calme et facile d'accès, loin de sa nourriture**. Pour la garder propre, il est nécessaire de retirer les urines et les selles une fois par jour. Le nettoyage intégral des bacs est préconisé une fois par semaine. Certains chats peuvent avoir besoin d'un changement plus fréquent.

Pour entretenir une bonne relation avec votre chat, quelques règles sont à respecter :

- laissez votre chat être à l'initiative des interactions sans le contraindre (être porté dans les bras, caressé sur le ventre... quand il ne le souhaite pas) ;
- laissez le chat tranquille lorsqu'il dort, boit, mange ou se trouve dans sa litière ;
- apprenez-lui à être brossé sans contrainte ;
- ne le punissez pas en le prenant par la peau du cou ou en lui faisant peur.

L'éducation du chat doit se faire en respectant son intégrité physique et psychique. Une éducation s'appuyant sur un renforcement positif, sans contrainte, permet au chat de s'épanouir dans sa relation avec vous. Les besoins peuvent varier en fonction des individus, il est donc primordial d'être très attentif et d'adapter ces recommandations en fonction des préférences de votre animal.

Afin d'assurer un bon suivi médical, une **visite de contrôle annuelle** chez le vétérinaire est nécessaire. Être **à jour des vaccins, vermifuges, antiparasitaires** est également essentiel à sa bonne santé, tout comme lui prodiguer des soins réguliers d'entretien (brossage). Un nettoyage des yeux, oreilles et dents peut vous être conseillé par votre vétérinaire.

II. LES OBLIGATIONS RELATIVES À L'IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

Votre chat sera déjà identifié en quittant l'association. La puce électronique est implantée au niveau de son épaule gauche et peut-être lue par un lecteur de puce. S'il arrive à votre chat de s'égarer, vos coordonnées pourront être retrouvées grâce à la lecture de son identification électronique par un professionnel du monde animal (vétérinaires, refuges, associations...).

Nous vous invitons à créer votre espace personnel sur le site Icad dès réception du mail vous indiquant que vous êtes désormais le nouveau propriétaire de l'animal. Vous pourrez dès lors tenir à jour vos informations personnelles telles que votre adresse postale, votre numéro de téléphone... N'oubliez pas de les modifier lorsque vous déménagez!

III. <u>LA STÉRILISATION DU CHAT</u>

En tant qu'association de protection animale nous ne pouvons que souligner **l'importance de la stérilisation**. Cela limitera la reproduction féline qui peut souvent se transformer en véritable problème sanitaire dans certaines communes, et offrira à votre chat une **meilleure santé** en lui évitant notamment certaines tumeurs.

Lorsque vous adoptez un chat auprès de notre association, il sera déjà stérilisé sauf s'il s'agit d'un chaton. Dans ce cas de figure, nous tenons à ce que le chaton soit stérilisé lorsqu'il atteindra l'âge adéquat pour subir cette chirurgie.

IV. <u>LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES TOUT AU LONG DE LA</u> VIE DU CHAT

Le budget alloué à l'alimentation du chat dépendra du type de nourriture adoptée (croquettes, nourriture humide, ration ménagère...). Bien qu'il existe des aliments très peu chers, il est important

de rappeler qu'une **alimentation de qualité** participe à la bonne santé de votre chat. C'est le **meilleur moyen de prévenir des soucis de santé** pouvant entraîner des frais vétérinaires supplémentaires. En moyenne, il faut compter environ 200 à 300 € par an pour l'alimentation d'un chat. Pour la litière, comptez environ 100 € par an. En termes de santé, des frais sont à prévoir comprenant le rappel vaccinal, les vermifuges, les antiparasitaires (environ 200 € par an).

S'ajoutent à ses dépenses de base **tous les frais vétérinaires ponctuels non prévus**. L'espérance de vie d'un chat étant supérieure à une dizaine d'années, il est important de se questionner sur votre capacité à faire face à d'importantes dépenses. Les frais vétérinaires peuvent augmenter significativement lorsque le chat avance en âge. Les soins ou les opérations peuvent se compter en centaines d'euros.

L'achat d'un matériel dédié se fait avant même l'adoption : gamelles, bac à litière, cage de transport, brosse, jouets, paniers, griffoirs, coupe griffes, plateformes en hauteur (arbre à chat) ... Durant la première année de vie avec un animal, un budget supplémentaire de *100 à 300* € est à prévoir pour équiper son environnement.

L'acquisition d'un animal implique enfin toute une organisation logistique. Les départs en vacances peuvent alors être plus difficiles. Veillez donc à l'emmener avec vous (certains lieux acceptent les animaux) ou à lui trouver un système de garde pendant votre absence (famille d'accueil, garde à domicile, pension). A titre indicatif, une journée de pension pour un chat coûte en moyenne 10 à 20 €. Même au quotidien, assurez-vous de ne pas laisser votre animal seul pendant une longue période. Les différents montants énumérés sont indicatifs et peuvent grandement varier.

L'acquisition et l'entretien d'un chat durant toute sa vie représente donc un budget significatif. Vous devez garder à l'esprit que l'adoption d'un animal ne se fait en aucun cas de manière impulsive. Adopter un chat est un engagement de long terme.

Certificat délivré au moins 7 jours avant la cession.

| Ce | Certificat | est | délivré | par | Madame | Claire | Mayeur, | personne | remplissant | au | moins | l'une | des |
|-----|--------------|-----|-----------|------|------------|----------|-----------|-------------------|----------------|------|----------|---------|------|
| cor | nditions pré | vue | s au 3° I | de l | 'Article L | .214-6- | 1 du Code | e Rural, so | oit en l'occur | renc | e l'Atte | estatio | n de |
| cor | naissances | N°2 | 2018/3°0 | b-be | 39 délivré | e le 24/ | 04/2018 p | ar la DR <i>A</i> | AF de Metz | | | | |

| L'acquéreur : Je soussigné | résidant à | atteste |
|---|------------|-------------|
| avoir pris connaissance de toutes les informations ci-des | ssus. | |
| Fait à, le | ••••• | |

Signature de l'acquéreur précédée de la mention manuscrite « Je m'engage à respecter les besoins et l'intégrité de l'animal cédé tout au long de sa vie » :